

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 904 923**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **06 53416**

⑤1 Int Cl⁸ : A 45 D 40/26 (2006.01), A 45 D 40/18

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 21.08.06.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 22.02.08 Bulletin 08/08.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : L'OREAL Société anonyme — FR.

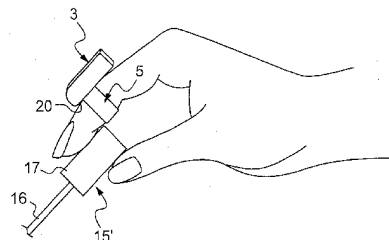
⑦2 Inventeur(s) : GUERET JEAN LOUIS.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : NONY & ASSOCIES.

⑤4 DISPOSITIF VIBRANT ET PROCÉDE DE MAQUILLAGE UTILISANT UN TEL DISPOSITIF.

⑤7 La présente invention concerne un ensemble d'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, comportant un produit cosmétique ou dermatologique et/ou un applicateur (15') configuré pour appliquer le produit sur des matières kératiniques, un dispositif (3) d'aide à l'application du produit, ce dispositif comportant des moyens (5) de fixation amovible à au moins un doigt, une main ou un poignet et une source vibrante permettant de produire des vibrations.



FR 2 904 923 - A1



La présente invention concerne un procédé de traitement cosmétique des matières kératiniques, notamment un procédé de maquillage. L'invention concerne également les ensembles pour la mise en œuvre d'un tel procédé.

Il est connu de munir un doigt ou la main d'un dispositif comportant une source vibrante afin de réaliser un massage ou une stimulation.

Les brevets US 3 623 481 et 5 356 369 et les demandes WO 96/32915, US 2003/0181835, WO 02/051348 et US 2004/0020241 décrivent de tels dispositifs.

Le brevet US 7 050 360 décrit une montre incluant une source vibrante afin de réveiller plus efficacement l'utilisateur.

On connaît par la demande de brevet WO 2006/020577 une brosse à mascara configurée pour osciller à grande vitesse de manière à modifier la viscosité du mascara.

Cette brosse présente différents inconvénients.

L'utilisateur ne peut modifier la direction des vibrations de la brosse. Son usage est d'autre part limité à l'application de mascara. Enfin, sa réalisation est relativement complexe et son coût est élevé pour un usage limité à la quantité de produit initialement contenue dans le récipient associé.

Il existe un besoin pour perfectionner encore les ensembles pour l'application d'un produit sur les matières kératiniques et améliorer la qualité d'un maquillage ou d'un soin et/ou les performances des produits.

Il existe encore un besoin pour proposer aux consommateurs de nouveaux procédés de traitement cosmétiques.

L'invention vise à répondre à l'un au moins de ces besoins.

Ensembles

L'invention a pour objet, selon un premier de ses aspects, un ensemble d'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, comportant :

- un produit cosmétique ou dermatologique et/ou un applicateur configuré pour appliquer le produit sur des matières kératiniques,
- un dispositif d'aide à l'application du produit, ce dispositif comportant des moyens de fixation amovible à au moins un doigt, une main ou un poignet et une source vibrante permettant de produire des vibrations.

L'invention offre un moyen simple et efficace pour améliorer le maquillage et/ou l'application d'un produit de soin et/ou améliorer les performances du produit.

Les vibrations peuvent faciliter le transfert de produit sur la surface d'application, l'étalement du produit sur la surface d'application, le chargement en produit de l'applicateur ou du doigt, l'homogénéité de l'application, le glissement du doigt ou de l'applicateur sur la zone traitée et de masser celle-ci.

L'invention peut permettre d'améliorer l'application réalisée au moyen des applicateurs connus grâce à la production des vibrations.

La couverture obtenue et les effets optiques éventuels liés à la quantité de produit déposée peuvent être mieux contrôlés par l'utilisateur.

En fonction des rhéologies des produits utilisés, la couche déposée peut être mieux lissée. Avec un produit visqueux, la séparation des cils ou sourcils peut être meilleure. Lorsque le produit comporte des fibres, le glissement de ces dernières et leur orientation le long des cils peuvent être améliorés.

Dans le cas de l'application au moyen d'un pinceau, par exemple de vernis à ongles, la régularité de la couche déposée et l'épaisseur du produit peuvent être améliorées. Il est possible grâce à l'invention de diminuer la formation de stries inesthétiques lors de l'application du produit sur l'ongle.

Enfin, lorsque l'applicateur comporte un bloc de mousse par exemple, il est possible grâce à l'invention de diminuer le risque d'enlever le produit déjà déposé sur la peau en frottant l'applicateur sur cette dernière. La couche de produit déposée peut être plus épaisse et mieux répartie quelque soit la nature de l'applicateur, même lorsque ce dernier est dépourvu d'un revêtement suffisamment doux, par exemple d'un flochage.

Lorsque l'applicateur comporte un dispositif de pulvérisation, il est possible grâce à l'invention d'améliorer la dispersion du produit dans l'air et de mieux maquiller toutes les surfaces, y compris des petites surfaces ou des surfaces accidentées.

L'ensemble peut comporter un moyen de conditionnement contenant le produit et/ou l'applicateur et le dispositif d'aide à l'application.

L'ensemble peut contenir un produit de maquillage. L'ensemble peut comporter un applicateur et le produit à appliquer. L'applicateur peut être agencé pour fermer un récipient contenant le produit.

Les moyens de fixation peuvent être agencés pour permettre la fixation sur l'un au moins de l'index, du pouce, du majeur, sur la troisième phalange d'un doigt, la deuxième phalange d'un doigt, la première phalange d'un doigt.

5 Les moyens de fixation peuvent comporter au moins une portion annulaire ou semi-annulaire à travers laquelle le doigt, la main ou le poignet peut être introduit.

Les moyens de fixation peuvent comporter au moins une pince pouvant enserrer le doigt.

Les moyens de fixation peuvent comporter au moins une structure pouvant être refermée sur le doigt, notamment deux portions à assembler sur le doigt.

10 Les moyens de fixation peuvent encore comporter une portion en forme de doigt de gant, de gant ou de dé.

L'ensemble peut comporter un organe de commande du fonctionnement de la source vibrante. Cet organe de commande peut être à déclenchement par enfoncement. L'organe de commande peut être disposé de telle sorte que l'enfoncement s'effectue à la mise en place du doigt. En variante ou additionnellement, l'organe de commande peut être
15 disposé de telle sorte que l'enfoncement s'effectue en réponse à la mise en contact du dispositif avec l'applicateur.

L'ensemble peut comporter deux organes de commande du fonctionnement de la source vibrante, notamment sur deux faces respectives du dispositif.

20 L'ensemble peut comporter un moteur permettant de produire des vibrations, notamment un moteur entraînant une masselotte ou un excentrique, un vibreur piézoélectrique ou électromécanique. La vitesse de rotation du moteur peut être par exemple comprise entre 4500 et 8000 tr/mm. La tension d'alimentation utilisée peut être de 1,5 V à 3 V par exemple.

25 Le dispositif peut comporter une source électrique. L'utilisation d'une pile bouton peut s'avérer avantageuse pour diminuer l'encombrement du dispositif. En variante, le dispositif peut être dépourvu de source électrique, celle-ci étant présente dans l'applicateur.

30 L'ensemble peut comporter un organe de réglage permettant à l'utilisateur de régler la fréquence et/ou l'amplitude des vibrations, et/ou de régler l'orientation des vibrations par rapport aux moyens de fixation.

La fréquence des vibrations peut par exemple être supérieure ou égale à 20 Hz. La fréquence peut varier en fonction de l'endroit ou de la pression avec laquelle les vibrations sont transmises. Les vibrations peuvent être intermittentes ou continues.

5 Les vibrations peuvent être orientées transversalement à l'axe longitudinal de l'applicateur ou parallèlement à celui-ci ou autrement encore.

L'amplitude des vibrations de l'applicateur lors de l'application peut par exemple être inférieure ou égale à 5 mm, mieux inférieure ou égale à 3 mm, des micro-vibrations de l'applicateur étant préférables à des vibrations de plus forte amplitude. L'amplitude des vibrations peut éventuellement être plus grande lors du prélèvement du produit dans un récipient ou lors de la traversée d'un organe d'essorage.

L'ensemble peut comporter au moins deux applicateurs différents et/ou deux produits différents.

Les moyens de fixation peuvent être agencés, le cas échéant, pour permettre la fixation du dispositif sur l'applicateur et/ou sur un récipient contenant le produit.

15 Applicateurs

Le dispositif d'aide à l'application peut être utilisé pour permettre l'application d'un produit au moyen d'un applicateur sur une région à maquiller ou à traiter. Il peut être utilisé au moment du prélèvement, de l'application, ou postérieurement à l'application.

20 Grâce à l'invention, le dispositif d'aide à l'application peut être associé à l'applicateur de manière souple et non contraignante, de telle sorte qu'il est aisé à l'utilisateur de décider de la direction des vibrations transmises à l'applicateur et de faire varier cette direction en fonction de l'application à effectuer et des effets de maquillage souhaités.

25 Le dispositif d'aide selon l'invention peut être utilisé avec tous types d'applicateurs.

L'applicateur peut par exemple être fixé au doigt, par exemple collé ou fixé par un adhésif ou par coopération de crochets et de boucles ou par tout autre moyen. En variante, l'applicateur peut être simplement maintenu par l'utilisateur entre ses doigts.

30 L'applicateur peut être agencé pour appliquer un produit sur les cils ou les cheveux, et comporter par exemple une brosse ou un peigne. La brosse peut comporter une âme torsadée et des poils pris entre les spires de l'âme ou être réalisée autrement encore.

Le peigne peut être par exemple réalisé d'une seule pièce par moulage de matière plastique.

L'applicateur peut encore comporter un pinceau destiné à l'application sur les ongles, les lèvres ou la peau. L'applicateur peut comporter des poils collés ou agrafés, des poils torsadés, un non-tissé, un feutre, un flochage, une mousse.

L'applicateur peut encore comporter un élément d'application capillaire, configuré pour retenir du produit par capillarité, comportant par exemple une paroi tubulaire et un élément intérieur définissant avec la paroi tubulaire un espace pour retenir le produit par capillarité. Un tel applicateur peut être utile, par exemple, pour appliquer un produit sur les ongles.

En variante, l'applicateur peut comporter un filetage ou une succession de stries annulaires, l'élément d'application étant par exemple formé par un empilement de disques. Un tel applicateur peut être destiné à l'application du produit sur les fibres kératiniques.

Dans un exemple de réalisation, l'applicateur peut comporter un embout, notamment un embout floqué, éventuellement élastiquement déformable.

Dans un exemple de réalisation, l'applicateur peut comporter un organe élastiquement compressible et/ou poreux, telle que par exemple une mousse ou un élastomère, éventuellement floqué.

Dans un exemple de réalisation, l'applicateur peut comporter un feutre.

L'applicateur peut être magnétique.

Dans certains exemples de réalisation, l'applicateur peut être monté à l'extrémité d'une tige, laquelle peut être flexible, ce qui peut contribuer à augmenter l'amplitude des vibrations de l'applicateur et/ou améliorer le confort à l'application.

L'applicateur peut comporter un organe de préhension. La forme de l'organe de préhension peut être choisie de manière à être adaptée à la forme d'un doigt de manière à améliorer la transmission des vibrations.

La forme de l'organe de préhension peut également être adaptée à la forme du dispositif d'aide à l'application lui-même, de manière à améliorer la transmission directe des vibrations entre le dispositif et l'applicateur.

L'applicateur peut comporter ou non une réserve de produit. Dans ce cas, l'applicateur peut comporter un élément d'application alimenté en produit par une réserve

de produit. Cette réserve peut être fixée de manière amovible ou non sur l'applicateur. Lorsque la réserve est présente à demeure sur l'applicateur pour alimenter l'élément d'application en produit, la paroi de la réserve peut par exemple servir à la préhension de l'applicateur.

5 Lorsque l'applicateur ne comporte pas de réserve de produit, le produit peut être par exemple contenu dans un récipient, et l'applicateur être chargé en produit en étant introduit au moins partiellement dans ce récipient. Le récipient peut comporter ou non un organe d'essorage. L'applicateur peut comporter éventuellement un organe de fermeture d'un récipient contenant le produit à appliquer.

10 L'applicateur peut encore comporter un dispositif de pulvérisation d'un produit sur le visage ou le corps.

L'applicateur peut permettre de prélever la composition à appliquer dans un récipient pourvu d'un organe d'essorage ou sur un pain de produit.

15 Le contact entre le dispositif d'aide à l'application et l'applicateur peut être ponctuel ou étendu, selon par exemple l'amplitude, la fréquence et l'orientation des vibrations que l'on recherche, étant réglé par l'utilisateur lui-même selon la disposition et l'orientation du dispositif d'aide par rapport à l'applicateur.

L'applicateur peut éventuellement lui-même comporter une source vibrante, par exemple dans un organe de préhension de l'applicateur ou dans un capuchon de
20 fermeture d'un récipient.

Le dispositif d'aide peut être dépourvu de tout moyen de fixation sur l'applicateur.

Dispositifs d'aide à l'application

25 L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un dispositif d'aide à l'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, comportant :

- des moyens de fixation à au moins un doigt, une main ou un poignet,
- une source vibrante permettant de produire des vibrations, et
- un organe de commande par enfoncement, le fonctionnement de la source
30 vibrante étant seulement maintenu tant que dure l'enfoncement de l'organe de commande.

Le dispositif peut également comporter deux organes de commande. Les deux organes de commande peuvent par exemple chacun être disposé sur deux faces différentes du dispositif, par exemple deux faces opposées.

5 L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un dispositif d'aide à l'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, comportant :

- des moyens de fixation à au moins un doigt, une main ou un poignet,
- une source vibrante permettant de produire des vibrations,

10 le dispositif étant dépourvu de source électrique et comportant des contacts en vue d'établir l'alimentation électrique de la source vibrante lorsqu'amené en contact avec une source électrique. Cette dernière est par exemple présente sur l'applicateur.

L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un dispositif d'aide à l'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, comportant :

15

- des moyens de fixation à au moins un doigt, une main ou un poignet,
- une source vibrante permettant de créer des vibrations, et
- un organe de réglage de l'amplitude et/ou de la fréquence et/ou de l'orientation des vibrations.

20 Procédés de traitement cosmétique, notamment de maquillage

L'invention a encore pour objet un procédé de traitement cosmétique, dans lequel on applique un produit cosmétique sur des matières kératiniques après avoir fixé sur le doigt, la main ou le poignet un dispositif d'aide à l'application comportant une source vibrante.

25 Le dispositif d'aide à l'application peut être fixé sur le doigt.

Le procédé peut permettre d'appliquer le produit au moyen du doigt en servant de l'extrémité du doigt comme surface d'application.

En variante, le produit peut être appliqué au moyen d'un applicateur.

30 Le dispositif d'aide à l'application peut être sans contact avec l'applicateur lors de l'application du produit.

On peut amener le dispositif d'aide à l'application au contact de l'applicateur pour lui transmettre des vibrations lors de l'application. Les vibrations

peuvent être exercées durant l'application du produit sur les matières kératiniques. En variante ou additionnellement, les vibrations peuvent être exercées durant le prélèvement du produit.

5 Les vibrations peuvent être produites pendant le prélèvement du produit et/ou pendant l'application du produit, de manière continue ou de manière discontinue ou intermittente.

Les matières kératiniques peuvent être constituées par la peau, les lèvres, des fibres kératiniques, notamment les cils, sourcils ou cheveux, ou encore les ongles, par exemple les ongles des mains ou des pieds.

10 Ce procédé peut être mis en œuvre pour maquiller les fibres kératiniques, notamment les cils ou sourcils, ou une mèche de cheveu, et peut permettre d'obtenir une meilleure séparation des cils, et/ou dans le cas de l'utilisation d'un produit comportant des fibres, une meilleure orientation de celles-ci, et/ou une facilité de prélèvement.

15 Le procédé peut encore permettre d'obtenir un dépôt de produit plus lisse sur les cils ou sourcils ou la mèche de cheveu, et davantage de brillance.

Le procédé selon l'invention peut encore être mis en œuvre pour appliquer un produit sur les ongles des mains ou des pieds, la peau ou les muqueuses, par exemple les lèvres, et peut alors permettre de déposer une couche plus épaisse et/ou plus lisse de produit. La brillance et la couvrance peuvent s'en trouver augmentées. La présence des vibrations peut encore permettre d'augmenter l'épaisseur de produit déposé. Les vibrations peuvent accroître l'accrochage du produit sur la surface traitée, par exemple dans le cas d'un rouge à lèvres ou d'un vernis à ongles.

25 Par ailleurs, dans le cas de l'application sur les ongles, l'invention peut permettre d'utiliser pour l'application du produit des poils plus gros et/ou plus rigides sans pour autant conduire à la formation de stries sur l'ongle. L'invention peut ainsi permettre, par exemple, de réduire le nombre de poils des pinceaux utilisés pour l'application du vernis à ongles.

30 Les vibrations transmises à l'applicateur peuvent aussi faciliter l'arrivée de produit vers l'applicateur, notamment lorsque l'applicateur comporte une réserve de produit alimentant une surface d'application.

L'invention peut également permettre d'étaler plus facilement le produit sur la surface à traiter.

Dans le cas d'un blush par exemple, l'invention peut permettre d'obtenir une meilleure uniformité de couleur, et dans le cas d'une ombre à paupières ou d'un produit anti-cernes, un dépôt plus homogène.

Le produit peut être appliqué à chaud ou à froid.

5 Le dispositif vibrant peut être utilisé pour la finition d'un maquillage, ou sur une région déjà maquillée ou chargée de produit au préalable, au moyen d'un applicateur sans utilisation du dispositif d'aide.

Le produit peut être prélevé dans un récipient en immergeant l'applicateur ou un doigt dans celui-ci. Lors du prélèvement, l'applicateur ou le doigt peuvent être soumis
10 aux vibrations du dispositif vibrant, ce qui peut permettre d'obtenir le cas échéant une charge plus homogène de produit sur l'applicateur ou sur le doigt.

Lorsque le récipient comporte un organe d'essorage au travers duquel l'applicateur est retiré, l'applicateur peut également être soumis à des vibrations au moment du passage à travers l'organe d'essorage, ce qui peut permettre d'obtenir un
15 essorage de l'applicateur différent de celui qui existe en l'absence de vibrations de l'applicateur. L'utilisateur peut ainsi par exemple choisir entre au moins deux degrés d'essorage de l'applicateur, selon que l'applicateur vibre ou non au moment de la traversée de l'organe d'essorage. L'organe d'essorage pourra présenter une ouverture nettement plus large que la tige éventuelle de l'applicateur.

20 Il est également possible, en variante, de faire vibrer au moyen du dispositif vibrant de l'invention le récipient contenant le produit et l'organe d'essorage, par exemple.

Indépendamment de la nature de l'applicateur et de celle du produit à appliquer, le procédé selon l'invention peut comporter le réglage par l'utilisateur d'une
25 fréquence de vibration et/ou le réglage d'une amplitude de vibration, par exemple en agissant sur un organe de réglage.

Le procédé de maquillage peut comporter l'application d'un produit sur certaines parties du corps ou du visage en faisant vibrer l'applicateur ou la portion du corps humain et sur d'autres parties du corps ou du visage sans faire vibrer l'applicateur ou la
30 portion du corps humain, afin d'obtenir des effets de maquillage différents, par exemple des brillances différentes.

Le procédé peut encore comporter le chargement de l'applicateur ou du doigt en produit, lorsque celui-ci se présente sous forme de poudre compactée, en faisant vibrer l'applicateur ou le doigt au contact de la poudre.

Le dispositif d'aide peut être utilisé pour faire vibrer un applicateur par l'intermédiaire du doigt ou directement. Un même dispositif peut être utilisé dans ces deux configurations, selon sa disposition sur l'utilisateur.

Le dispositif peut par exemple être disposé d'un côté ou de l'autre d'un doigt, entrant ainsi ou non en contact directement avec l'applicateur.

Le contact du dispositif avec l'applicateur peut s'effectuer par une face de l'applicateur orientée sensiblement perpendiculairement à un axe longitudinal de l'applicateur.

En variante, le contact entre l'applicateur et le dispositif d'aide peut s'effectuer par une face de l'applicateur orienté sensiblement parallèlement à un axe longitudinal de l'applicateur.

L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un procédé d'application d'un produit cosmétique de maquillage ou de soin sur les matières kératiniques en vue de former un dépôt visible sur les matières kératiniques, comportant les étapes suivantes :

- former un dépôt de produit sur les matières kératiniques,
- simultanément à la formation du dépôt ou postérieurement au dépôt, soumettre ce dernier à un mouvement vibratoire au moyen d'un dispositif d'aide tel que défini ci-dessus,
- laisser le dépôt sur les matières kératiniques, le dépôt pouvant sécher.

Le produit peut par exemple être déposé sur les fibres kératiniques, notamment les cils, les sourcils ou cheveux, les muqueuses, les lèvres, les ongles des mains ou des pieds, les paupières, le contour des yeux, le visage et/ou le corps. Le procédé apparaît notamment très avantageux pour l'application d'un produit sur les ongles, les lèvres ou les fibres kératiniques.

Le produit est par exemple un produit destiné à être appliqué sur les ongles, la peau, les fibres kératiniques, notamment les cils, sourcils ou cheveux, ou les muqueuses, par exemple les lèvres, étant par exemple un mascara, un vernis à ongles, un rouge à lèvres, un brillant à lèvres, un fond de teint, un blush, une ombre à paupières, un produit

pour le contour des yeux (*concealer*), un eye-liner, un anti-cernes, un autobronzant, cette liste n'étant pas limitative.

Le produit peut notamment être différent d'un dentifrice et d'un produit destiné à la dermo-abrasion et peut notamment comporter des pigments, notamment non alimentaires. Le produit peut comporter des fibres, des paillettes ou d'autres éléments macroscopiques. Le produit peut présenter des propriétés magnétiques, le cas échéant.

Le produit peut également être un produit de soin, notamment anti-tâches, anti-rides, anti-poches, corporel, de traitement des racines, notamment pour favoriser la pousse des cheveux. Le produit peut encore être un produit de massage pour le visage ou le corps.

L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en œuvre non limitatifs de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 représente, de manière schématique, en élévation, un exemple d'ensemble selon l'invention,
- la figure 2 est une coupe longitudinale, schématique et partielle, du dispositif d'aide à l'application de l'ensemble de la figure 1,
- la figure 3 illustre l'utilisation de l'ensemble lors du prélèvement du produit,
- les figures 4 à 8 illustrent des variantes d'ensemble, lors de l'utilisation,
- les figures 9 et 10 représentent des exemples de systèmes de conditionnement,
- la figure 11 représente partiellement des exemples d'applicateur,
- la figure 12 représente en coupe longitudinale partielle un autre exemple d'applicateur,
- les figures 13 à 16 sont des vues d'autres exemples de dispositifs de conditionnement et d'application pouvant être utilisés avec le dispositif d'aide à l'application,
- les figures 17 à 19 représentent des exemples de positionnement sur le dispositif d'aide à l'application de l'organe de commande du fonctionnement de la source vibrante,
- les figures 20 à 24 illustrent d'autres exemples de moyens de fixation sur le doigt ou la main,

- les figures 25 et 26 illustrent deux manières parmi d'autres d'utiliser le dispositif d'aide à l'application,

- la figure 27 illustre le montage du dispositif d'aide à l'application sur un applicateur,

5 - la figure 28 illustre la possibilité de fixer le dispositif d'aide à l'application sur un récipient contenant le produit à appliquer,

- les figures 29 à 32 illustrent différentes possibilités d'orientations des vibrations relativement aux moyens de fixation,

- la figure 33 représente, en élévation, un dispositif d'aide dans lequel l'orientation de la source vibrante peut être modifiée par rapport aux moyens de fixation, et

10 - la figure 34 représente un dispositif d'aide à l'application offrant une possibilité de réglage de l'amplitude des vibrations.

On a représenté à la figure 1 un ensemble 1 selon l'invention, encore appelé kit, comportant d'une part un récipient 2 contenant un produit à appliquer sur les matières

15 kératiniques, par exemple un produit cosmétique ou dermatologique notamment un produit de maquillage, et d'autre part, un dispositif 3 d'aide à l'application.

Ce dispositif 3 comporte comme illustré à la figure 2 une source vibrante 4 et des moyens de fixation 5 sur une portion du corps, en l'espèce un doigt dans l'exemple illustré.

20 La source vibrante 4 comporte un ou plusieurs composants générant des vibrations lorsqu'alimentés en électricité et permet de transmettre ces vibrations à une surface d'application servant au prélèvement et/ou à l'application du produit, de façon à faciliter ce prélèvement et/ou améliorer les caractéristiques de l'application et/ou celles du produit.

25 Dans l'exemple considéré, le dispositif 3 comporte un boîtier 8 qui loge la source vibrante 4 et une source électrique 6 permettant d'alimenter en électricité la source vibrante 4, par exemple une ou plusieurs piles ou accumulateurs. Le dispositif 3 est relativement petit et le boîtier 8 est plat, formé par deux disques.

L'invention n'est pas limitée à un dispositif 3 dans lequel la source vibrante 4 est alimentée par une source électrique 6 logée dans le boîtier du dispositif, comme cela

30 sera exemplifié plus loin.

La source vibrante 4 peut être réalisée de diverses manières, et comporte par exemple un moteur électrique permettant d'entraîner en rotation une masselotte ou un excentrique, la source vibrante étant par exemple choisie parmi celles utilisées pour réaliser les vibreurs des téléphones portables. La source vibrante 4 peut encore comporter un vibreur piézoélectrique ou électromécanique.

L'invention n'est pas limitée à une orientation particulière de l'axe de rotation du moteur et la source vibrante 4 peut être disposée de manière à générer des vibrations qui peuvent être orientées de diverses manières, comme cela sera détaillé plus loin.

Le boîtier 8 est par exemple réalisé avec au moins deux parties 9 et 10 qui sont assemblées après mise en place de la source électrique 4 et de la source électrique 6 et des différents moyens de connexion électrique et de commande du fonctionnement.

Le caractère amovible ou non de la fixation des parties 9 et 10 l'une sur l'autre peut être choisi selon que l'on souhaite ou non permettre un remplacement de la source électrique 6 une fois que celle-ci est épuisée.

La source vibrante 4 peut être fixée par exemple à l'une des parties 9 et 10 et la source électrique 6 à l'autre partie, comme illustré, mais en variante, la source vibrante 4 et la source électrique 6 peuvent être fixées à la même partie 9 ou 10.

Les moyens de fixation 5 peuvent le cas échéant être réalisés d'une seule pièce par moulage de matière plastique avec l'une des parties, par exemple celle supportant la source électrique 6 et/ou la source vibrante 4.

Le dispositif 3 peut éventuellement être réalisé avec une trappe permettant de remplacer la source électrique 6 sans avoir à démonter le boîtier 8.

La mise en marche du dispositif 3 peut s'effectuer à l'aide d'un organe de commande 13 qui est par exemple à déclenchement par enfoncement et qui est par exemple agencé de manière à être actionné lors de la mise en place des moyens de fixation 5 sur le doigt, comme illustré à la figure 3.

L'organe de commande 13 peut être réalisé de diverses manières et peut comporter une lame métallique souple qui vient fermer un circuit électrique lorsque déformée par l'utilisateur.

L'organe de commande 13 peut être agencé de telle sorte que le fonctionnement n'ait lieu que tant qu'une action est exercée dessus par l'utilisateur. En variante, le dispositif peut comporter une temporisation assurant un fonctionnement

pendant une durée prédéfinie après un bref actionnement. En variante encore, le fonctionnement peut être commandé par une pression sur l'organe de commande 13 puis arrêté par une nouvelle pression.

5 Lorsque la source vibrante 4 est alimentée, le dispositif 3 transmet ses vibrations au doigt et à la surface d'application.

Dans l'exemple de la figure 3, le prélèvement du produit contenu dans le récipient 2 s'effectue avec le doigt et la source vibrante 4 peut fonctionner dès ce prélèvement, ce qui peut par exemple permettre d'améliorer celui-ci, notamment de faciliter le délitement du produit lorsque celui-ci est un pain ou une poudre compactée. En
10 variante, le dispositif 3 ne fonctionne pas lors du prélèvement mais seulement lors de l'application. En variante encore, le dispositif 3 fonctionne lors du prélèvement et lors de l'application.

Le dispositif 3 d'aide à l'application peut encore être utilisé avec un applicateur, lequel peut se présenter sous diverses formes et notamment être inclus avec le
15 produit dans l'ensemble 1. En variante, ce dernier peut ne comporter que le dispositif d'aide et l'applicateur.

Dans l'exemple de la figure 4, l'applicateur est par exemple un applicateur 15 agencé pour se fixer également sur le doigt, par exemple au moyen d'un adhésif ou autrement. Des exemples de tels applicateurs sont divulgués notamment dans les demandes
20 de brevet US 2004/0031723 et FR 2 432 287.

Dans l'exemple de la figure 5 notamment, l'applicateur 15' comporte une tige 16 et un organe de préhension 17 qui peut constituer également un organe de fermeture d'un récipient contenant le produit, l'organe de préhension 17 comportant par exemple à cet effet une jupe filetée intérieurement.

25 La tige 16 porte, du côté opposé à l'organe de préhension 17, un élément d'application qui peut être choisi en fonction du traitement à réaliser et qui n'a pas été représenté sur la figure 5.

L'organe de préhension 17 est par exemple saisi durant l'utilisation entre le pouce, l'index et le majeur et le dispositif 3 est par exemple porté par l'un de ces trois
30 doigts, en l'espèce l'index dans l'exemple de la figure 5.

Dans les exemples des figures 3 à 5, les moyens de fixation 5 sont constitués par exemple par une bague dans laquelle le doigt est introduit, cette bague étant par exemple réalisée d'une seule pièce avec au moins une portion du boîtier 8.

5 Les moyens de fixation 5 peuvent encore être au moins partiellement rapportés sur le boîtier 8, notamment de façon amovible, afin de permettre l'utilisation de moyens de fixation ayant plusieurs tailles, en fonction de la grosseur des doigts de l'utilisateur.

Les moyens de fixation 5, notamment la bague illustrée, peuvent être encore réalisés le cas échéant dans un matériau élastiquement déformable, afin de faciliter l'adaptation à différentes grosseurs de doigts.

10 Lorsque le dispositif 3 est en place sur le doigt, il peut ne venir au contact de celui-ci que par l'intermédiaire des moyens de fixation 5, ou en variante, également par la face 20 du boîtier 8 tournée vers les moyens de fixation 5, ce qui peut améliorer éventuellement la transmission des vibrations au doigt. Les moyens de fixation peuvent le cas échéant comporter des moyens de réglage à la taille du doigt de l'utilisateur, par
15 exemple grâce à une portion mobile relativement au boîtier 8.

Le dispositif 3 peut comporter éventuellement des moyens de réglage permettant d'agir sur l'étendue de la surface du dispositif 3 en contact avec le doigt, afin de transmettre plus ou moins facilement les vibrations.

20 Les moyens de fixation 5 peuvent occuper une position fixe relativement à l'axe longitudinal du boîtier 8. En variante, les moyens de fixation 5 peuvent être mobiles relativement au boîtier, afin par exemple de rapprocher ou d'éloigner la source vibrante 4 des moyens de fixation 5 et favoriser ou non le transfert des vibrations, en fonction par exemple du maquillage à réaliser.

25 Dans le cas où les moyens de fixation comportent une bague, celle-ci peut recouvrir une portion plus ou moins grande du doigt. La dimension axiale de la bague peut ainsi, par exemple, être sensiblement égale à la longueur du boîtier, voire supérieure à cette dernière.

30 L'invention n'est pas limitée à des moyens de fixation 5 particuliers et dans l'exemple de la figure 6, ceux-ci comportent une pince comportant deux branches arquées 22 venant enserrer entre elles le doigt. Cela peut accroître les possibilités d'utilisation du dispositif 3, notamment en permettant de le fixer sur la phalange souhaitée afin par exemple d'éloigner ou de rapprocher le dispositif 3 de la surface d'application. Cela peut

également permettre une fixation plus facile sur des doigts de tailles différentes, voire directement sur une portion de l'applicateur.

Dans l'exemple de la figure 7, le dispositif 3 se présente sous la forme d'un doigt de gant ou d'un dé, selon la longueur du doigt qui est recouverte.

5 Les moyens de fixation 5 se présentent par exemple sous la forme d'un manchon ouvert à une extrémité, le dispositif 3 venant recouvrir entièrement l'extrémité distale du doigt, par exemple seulement la troisième phalange ou en variante les troisième et deuxième phalanges.

10 Le manchon précité peut être en un matériau rigide ou souple, selon par exemple le confort que l'on souhaite et la qualité de la transmission des vibrations recherchée.

Lorsque la transmission des vibrations doit se faire vers le doigt, une interface rigide entre le doigt et le dispositif peut être préférable afin de réduire l'amortissement des vibrations.

15 Lorsque la transmission des vibrations se fait par contact entre l'applicateur 15' et le dispositif 3, l'interface précitée peut être plus souple.

20 Dans l'exemple de la figure 7, l'organe de commande 13 est par exemple disposé à l'intérieur du dispositif 3 de telle sorte que l'introduction du doigt déclenche automatiquement le fonctionnement de la source vibrante. En variante, l'organe de commande 13 peut être actionné depuis l'extérieur du dispositif 3, par exemple au moment où ce dernier vient au contact de l'applicateur.

25 Dans la variante illustrée à la figure 8, le dispositif 3 comporte des moyens de fixation 5 qui sont agencés pour permettre sa fixation sur le poignet de l'utilisateur, ces moyens de fixation comportant par exemple un bracelet similaire à un bracelet de montre. Le cas échéant, le dispositif 3 peut avoir au moins une autre fonction, par exemple une fonction décorative ou celle d'indiquer l'heure.

30 L'ensemble 1 peut être proposé à l'utilisateur dans un système de conditionnement 30 qui peut se présenter sous diverses formes, par exemple sous la forme d'un emballage dans lequel le dispositif 3 et le produit et/ou l'applicateur sont contenus. Il peut s'agir par exemple d'une boîte, d'un blister comme illustré à la figure 9, d'un sachet, d'une trousse ou d'un boîtier, lequel peut comporter par exemple une partie de base 31 et

un couvercle 32 articulé sur la partie de base ou pouvant être fixé de façon amovible sur celle-ci, comme illustré à la figure 10.

Le système de conditionnement 30 peut loger outre le dispositif 3 un applicateur 15', qui peut par exemple être prévu pour permettre la fixation de plusieurs éléments d'application 35. Le système de conditionnement 30 peut également comporter un ou plusieurs applicateurs 15 pouvant être fixés sur le doigt directement.

On a illustré à la figure 11, différents exemples d'applicateurs ou d'éléments d'application 35 pouvant être présents dans le système de conditionnement 30 et/ou utilisés avec le dispositif 3, notamment un peigne pour les cils ou les sourcils, un pinceau, une brosse à mascara, un embout en mousse, une pointe feutre, un embout floqué et un applicateur capillaire capable de retenir du produit par capillarité.

L'applicateur peut également comporter, le cas échéant, comme illustré à la figure 12, une gaine 38 qui peut entourer au moins partiellement l'élément d'application 35 et/ou la tige 16 afin de constituer une réserve de produit.

L'application du produit peut également s'effectuer par exemple au moyen d'un dispositif de conditionnement et d'application de type rouge à lèvres, comme illustré à la figure 13, le produit se présentant par exemple sous la forme d'un stick ou d'un pain de produit ou d'une poudre compactée ou étant contenu sous une forme fluide dans le dispositif et distribué au travers d'un embout 39, comme illustré à la figure 14. L'applicateur peut encore, dans une variante non illustrée, comporter une bille applicatrice de type *roll on* ou un rouleau applicateur.

L'applicateur peut encore être un bloc d'un matériau poreux tel que par exemple une mousse ou un fritté. L'applicateur peut être détachable du récipient 2 contenant le produit P, comme illustré à la figure 15 ou rester solidaire du récipient 2 pendant l'application, comme illustré à la figure 16.

L'organe de commande 13 peut être situé ailleurs que du côté des moyens de fixation 5, par exemple sur la face opposée 29 du boîtier 8, comme illustré à la figure 17. Cela peut permettre par exemple de commander le fonctionnement de la source vibrante seulement lors de sa mise en contact avec l'applicateur 15', comme illustré aux figures 25 et 26.

Le dispositif 3 peut encore comporter, comme illustré à la figure 18, deux organes de commande 13a et 13b respectivement situés du côté des moyens de fixation 5 et

du côté opposé 29, afin par exemple de constituer une sécurité supplémentaire, l'enfoncement simultané à la fois de l'organe de commande 13a et de l'organe de commande 13b étant par exemple nécessaire pour commander le fonctionnement de la source vibrante, ce qui peut permettre d'éviter un déclenchement intempestif.

5 L'organe de commande 13 peut encore se présenter sous la forme d'un interrupteur qui n'est pas actionné automatiquement lors de la mise en place du doigt ni lors du contact avec l'applicateur, comme illustré à la figure 19.

L'organe de commande peut, dans des variantes non illustrées, se présenter sous la forme d'un interrupteur à effleurement, voire sans contact par effet capacitif, ou encore sous la forme d'une commande vocale ou sensible à la température ou à une pression exercée sur les moyens de fixation. Le fonctionnement ou l'arrêt de la source vibrante 4 peut encore être déclenché par la mise en place de la source électrique 6 lorsque celle-ci est logée dans le boîtier 8 du dispositif 3 ou, lorsque la source 6 est logée dans l'applicateur, par l'établissement d'un contact électrique entre l'applicateur et le dispositif
10 3.
15

Les moyens de fixation 5 peuvent être réalisés de multiples manières et, comme illustré à la figure 20, peuvent par exemple comporter une portion en forme d'arche refermée par le boîtier 8. En variante, comme illustré à la figure 21, les moyens de fixation 5 peuvent comporter une structure souple qui est par exemple munie d'un premier moyen d'accrochage 40 pouvant coopérer avec un deuxième moyen d'accrochage 41 prévu sur le boîtier 8, par exemple des moyens d'accrochage de type Velcro[®] à crochets et boucles ou tout autre moyen d'accrochage tel que par exemple une fixation à bouton-pression, à adhésif magnétique, à encliquetage, à glissière, à bracelet, ou à lacet, les moyens de fixation 5 pouvant alors dans ce cas comporter par exemple deux liens chacun
20 solidaires du boîtier et à nouer autour du doigt ou du poignet. Lorsque l'un des moyens d'accrochage est adhésif, celui-ci peut être repositionnable ou non.
25

Le boîtier 8 du dispositif 3 peut encore comporter deux parties 9 et 10 qui peuvent être mobiles l'une par rapport à l'autre et qui peuvent être refermées autour du doigt, par exemple deux parties articulées comme illustré à la figure 22 ou deux parties à assembler l'une sur l'autre comme illustré à la figure 23, l'assemblage s'effectuant par exemple par encliquetage, par glissière, par fixation magnétique ou autre, par exemple grâce à un élément de verrouillage rapporté. Le dispositif 3 peut encore être maintenu sur
30

le doigt ou la main au moyen d'un gant, lequel peut être complet comme illustré à la figure 24, ou n'être engagé que sur certains doigts seulement, à la façon d'un gant de cycliste.

Dans une variante non illustrée relative à un exemple de mise en œuvre du procédé de traitement selon l'invention, le dispositif 3 ne comporte pas de moyens de fixation, étant maintenus dans la paume de la main ou entre deux doigts dans la région interdigitale durant l'application ou le prélèvement.

Selon la manière dont le dispositif d'aide est amené au contact de l'applicateur ou du positionnement du dispositif d'aide sur le doigt, on peut par exemple modifier l'orientation des vibrations transmises à l'applicateur.

Cela peut par exemple être utile lors du maquillage en fonction de l'effet recherché, l'orientation des vibrations transmises à l'applicateur étant dans le cas du maquillage de cils préférentiellement orientée parallèlement aux cils pour lisser le produit sur ceux-ci.

Sur la figure 25, on a illustré un contact entre l'applicateur 15' et la face 29 du dispositif 3 opposée au doigt, le long d'une génératrice de l'organe de préhension 17, et dans l'exemple de la figure 26, le contact entre le dispositif 3 et l'organe de préhension 17 a lieu en bout 50 de celui-ci. Sur cette figure, le dispositif 3 peut avantageusement comporter un organe de commande qui est actionné par la mise en contact de l'applicateur 15' avec le dispositif 3, notamment dès qu'une certaine pression est exercée par l'applicateur 15' sur le dispositif 3, ce qui permet de garantir une bonne transmission des vibrations.

Avec un même dispositif 3, on peut faire vibrer un élément d'application de différentes manières en fonction de la zone de l'applicateur où on applique la source vibrante. On peut par exemple balader le doigt muni du dispositif 3 sur l'applicateur pour obtenir des vibrations différentes.

On a illustré à la figure 27 la possibilité de réaliser les moyens de fixation 5 de telle manière à ce qu'ils puissent se fixer directement sur l'applicateur, notamment sur l'organe de préhension 17. Dans une telle réalisation notamment, la source électrique peut être contenue dans l'organe de préhension 17, cette dernière comportant par exemple deux contacts électriques pour transmettre le courant nécessaire à la source vibrante contenue dans le dispositif 3.

Les contacts électriques du dispositif 3 peuvent être présents sur le boîtier ou sur les moyens de fixation 5.

Le cas échéant, un cordon électrique miniature peut être prévu entre l'applicateur et le dispositif 3.

5 Dans la variante illustrée à la figure 28, le dispositif 3 est agencé pour pouvoir se fixer de façon amovible sur le récipient 2 contenant le produit à appliquer, notamment en l'absence d'utilisation ou lors du prélèvement du produit.

L'applicateur peut être agencé pour se fixer sur le récipient 2 en l'absence d'utilisation, de façon à fermer celui-ci. L'organe de préhension 17 peut comporter un
10 logement 51 permettant de fixer le dispositif 3 sur l'applicateur afin de le solidariser avec l'applicateur. Une telle solidarisation peut améliorer la transmission des vibrations du dispositif 3 vers l'applicateur. Cela peut encore permettre de loger dans l'applicateur la source électrique 6. Dans l'exemple de la figure 28, le dispositif 3 peut comporter des moyens de fixation 5 sur le doigt, non apparents sur cette figure.

15 Diverses orientations des vibrations de la source vibrante 4 relativement aux moyens de fixation 5 sont possibles, comme illustré aux figures 29 à 32 qui ne représentent pas toutes les possibilités. La source vibrante peut par exemple vibrer transversalement à l'axe F du doigt, comme illustré sur la figure 29, sensiblement parallèlement à l'axe F du doigt comme illustré à la figure 30, sensiblement perpendiculairement à l'axe F du doigt et
20 perpendiculairement également à l'axe longitudinal du boîtier 8, comme illustré à la figure 31, ou encore obliquement relativement à l'axe F du doigt, comme illustré à la figure 32.

L'orientation des vibrations peut être fixe relativement aux moyens de fixation 5 ou réglable, par exemple grâce à l'utilisation d'une articulation 80 entre le boîtier 8 et les moyens de fixation 5, comme illustré à la figure 33, ou grâce à un montage des moyens de
25 fixation sur le boîtier offrant plusieurs possibilités d'orientation.

Dans une variante, le dispositif 3 peut comporter deux sources vibrantes vibrant selon des directions différentes et un moyen de sélection de l'une ou l'autre de ces sources vibrantes en fonction de la direction des vibrations recherchées.

Le dispositif 3 peut également comporter un moyen de réglage de l'amplitude
30 des vibrations, par exemple un moyen électronique tel qu'un potentiomètre rotatif ou à curseur ou une ou plusieurs touches de commande qui permettent par exemple de régler l'amplitude de la tension ou du courant d'alimentation de la source vibrante.

Le dispositif 3 peut encore comporter un moyen mécanique pour agir sur l'amplitude des vibrations, par exemple un curseur 60 qui permet de modifier la position et/ou l'orientation de la source vibrante à l'intérieur du boîtier 8 et/ou d'amener ou non au contact de celle-ci un élément d'amortissement et/ou de modifier la pression exercée par un élément d'amortissement sur la source vibrante et/ou d'agir sur la manière dont la source vibrante est fixée sur le boîtier 8.

L'invention n'est pas limitée aux exemples qui viennent d'être décrits. On peut notamment combiner entre elles les particularités de réalisation des différents exemples illustrés au sein de variantes non illustrées. Par exemple, l'un quelconque des moyens de fixation 5 peut équiper l'un quelconque des dispositifs 3.

L'invention n'est pas limitée à un applicateur particulier et ce dernier peut notamment être muni d'un moyen permettant de chauffer le produit et/ou les cils lors de l'application.

Le cas échéant, le dispositif 3 peut être agencé de manière à pouvoir être rechargé en électricité en étant reposé sur un socle ou être alimenté par le secteur par l'intermédiaire d'un transformateur éventuel.

Les applicateurs utilisés pourront être à usage unique, le cas échéant.

Le produit peut présenter toute rhéologie et consistance. Le produit peut par exemple être une pâte, un gel, un liquide ou une poudre, compactée ou libre.

L'application du produit peut se faire, notamment lorsque l'invention est mise en œuvre pour appliquer un produit sur les fibres kératiniques, après avoir chauffé le produit, par exemple par passage dans un four à micro-ondes.

L'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

REVENDICATIONS

1. Ensemble d'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, comportant :
 - 5 - un produit cosmétique ou dermatologique et/ou un applicateur (15, 15') configuré pour appliquer le produit sur des matières kératiniques,
 - un dispositif (3) d'aide à l'application du produit, ce dispositif comportant des moyens (5) de fixation amovible à au moins un doigt, une main ou un poignet et une source vibrante (4) permettant de produire des vibrations.
- 10 2. Ensemble selon la revendication 1, comportant un moyen de conditionnement contenant le produit et/ou l'applicateur et le dispositif d'aide à l'application.
3. Ensemble selon la revendication 1 ou 2, contenant un produit de maquillage.
- 15 4. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, comportant un applicateur et le produit à appliquer.
 5. Ensemble selon la revendication 4, l'applicateur étant agencé pour fermer un récipient contenant le produit.
 6. Ensemble selon l'une des revendications précédentes, les moyens de fixation étant agencés pour permettre la fixation sur l'un au moins de l'index, du pouce, du majeur, sur la troisième phalange d'un doigt, la deuxième phalange d'un doigt, la première phalange d'un doigt.
 - 20 7. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, les moyens de fixation comportant au moins une portion annulaire ou semi-annulaire à travers laquelle le doigt, la main ou le poignet peut être introduit.
 - 25 8. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, les moyens de fixation comportant au moins une pince pouvant enserrer le doigt.
 9. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, les moyens de fixation comportant au moins une structure pouvant être refermée sur le doigt.
 - 30 10. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, les moyens de fixation comportant une portion en forme de doigt de gant, de gant ou de dé.

11. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, les moyens de fixation comportant deux portions à assembler sur le doigt.
12. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant un organe de commande (13) du fonctionnement de la source vibrante.
- 5 13. Ensemble selon la revendication 12, l'organe de commande étant à déclenchement par enfoncement.
14. Ensemble selon la revendication 13, l'organe de commande étant disposé de telle sorte que l'enfoncement s'effectue à la mise en place du doigt.
15. Ensemble selon la revendication 13, l'organe de commande étant disposé
10 de telle sorte que l'enfoncement s'effectue en réponse à la mise en contact du dispositif avec l'applicateur.
16. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant deux organes (13a, 13b) de commande du fonctionnement de la source vibrante, notamment sur deux faces respectives du dispositif.
- 15 17. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, la source vibrante comportant un moteur permettant de produire des vibrations, notamment un moteur entraînant une masselotte ou un excentrique, un vibreur piézoélectrique ou électromécanique.
18. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, le
20 dispositif (3) comportant une source électrique (6).
19. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 17, le dispositif (3) étant dépourvu de source électrique, celle-ci étant présente dans l'applicateur.
20. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant un organe de réglage permettant à l'utilisateur de régler la fréquence et/ou
25 l'amplitude des vibrations.
21. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, le dispositif permettant de régler l'orientation des vibrations par rapport aux moyens de fixation.
22. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes,
30 comportant au moins deux applicateurs différents et/ou deux produits différents.

23. Ensemble selon l'une quelconque des revendications précédentes, les moyens de fixation étant agencés pour permettre la fixation du dispositif sur l'applicateur et/ou sur un récipient contenant le produit.

5 24. Procédé de traitement cosmétique, dans lequel on applique un produit cosmétique sur des matières kératiniques après avoir fixé sur le doigt, la main ou le poignet un dispositif (3) d'aide à l'application comportant une source vibrante.

10 25. Procédé de maquillage des matières kératiniques, dans lequel on applique un produit de maquillage sur les matières kératiniques après avoir fixé sur le doigt, la main ou le poignet un dispositif d'aide à l'application comportant une source vibrante ou en tenant dans la main ou entre les doigts, lors de l'application, un tel dispositif.

26. Procédé selon l'une des deux revendications précédentes, dans lequel le dispositif (3) d'aide à l'application est fixé sur le doigt.

15 27. Procédé selon l'une quelconque des revendications 24 à 26, dans lequel le produit est appliqué au moyen du doigt en se servant de l'extrémité du doigt comme surface d'application.

28. Procédé selon l'une quelconque des revendications 24 à 27, dans lequel le produit est appliqué au moyen d'un applicateur (15, 15').

29. Procédé selon la revendication précédente, dans lequel le dispositif d'aide à l'application est sans contact avec l'applicateur lors de l'application du produit.

20 30. Procédé selon l'une quelconque des revendications 24 à 28, dans lequel on amène le dispositif (3) d'aide à l'application au contact de l'applicateur pour lui transmettre des vibrations lors de l'application.

31. Procédé selon l'une quelconque des revendications 24 à 30, dans lequel les vibrations sont exercées durant l'application du produit sur les matières kératiniques.

25 32. Procédé selon l'une quelconque des revendications 24 à 31, dans lequel les vibrations sont exercées durant le prélèvement du produit.

33. Procédé selon l'une quelconque des revendications 24 à 32, dans lequel les matières kératiniques sont constituées par la peau.

30 34. Procédé selon l'une quelconque des revendications 24 à 32, dans lequel les matières kératiniques sont constituées par les lèvres.

35. Procédé selon l'une quelconque des revendications 24 à 32, dans lequel les matières kératiniques sont constituées par des fibres kératiniques notamment les cils, sourcils ou cheveux.

5 36. Procédé selon l'une quelconque des revendications 24 à 32, les matières kératiniques étant constituées par les ongles.

37. Procédé selon la revendication 28, dans lequel le contact du dispositif d'aide avec l'applicateur s'effectue par une face de l'applicateur orientée sensiblement perpendiculairement à un axe longitudinal de l'applicateur.

10 38. Procédé selon la revendication 28, dans lequel le contact entre l'applicateur et le dispositif d'aide s'effectue par une face de l'applicateur orientée sensiblement parallèlement à un axe longitudinal de l'applicateur.

39. Dispositif d'aide à l'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, comportant :

- 15
- des moyens de fixation amovibles à au moins un doigt, une main ou un poignet,
 - une source vibrante permettant de produire des vibrations, et
 - un organe de commande par enfoncement, le fonctionnement de la source vibrante étant maintenu seulement tant que dure l'enfoncement de l'organe de commande.

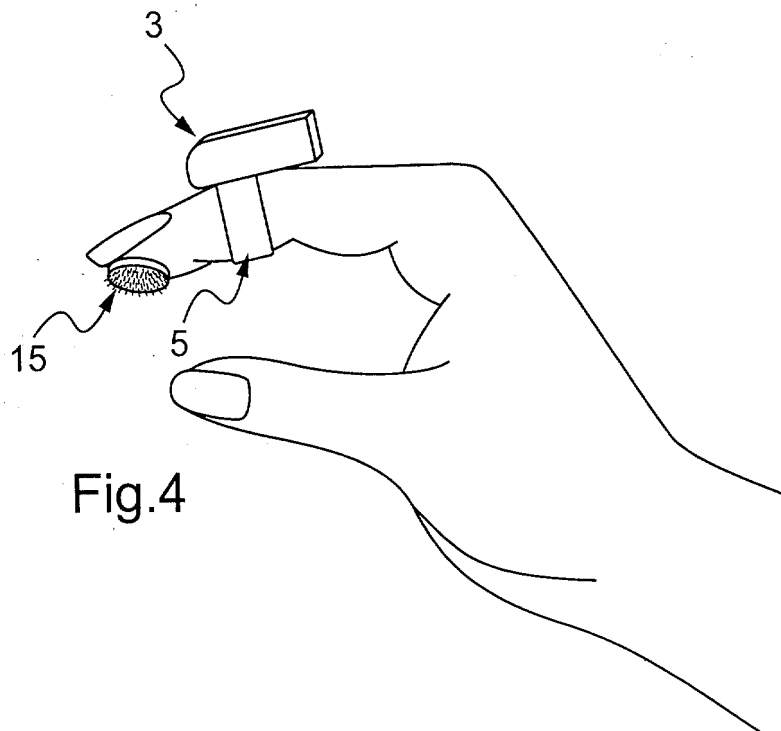
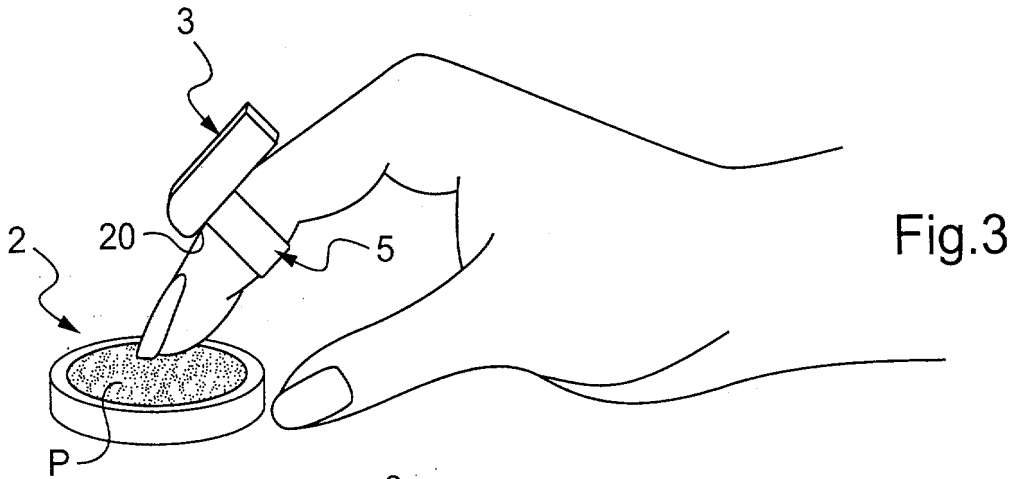
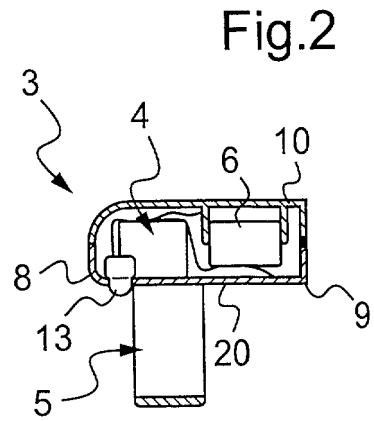
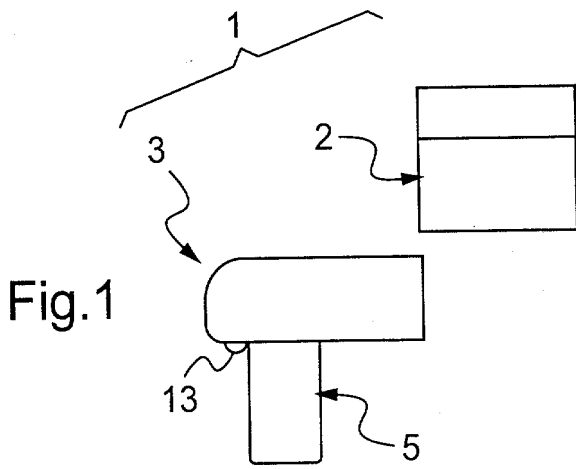
20 40. Dispositif d'aide à l'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, comportant :

- des moyens de fixation amovibles à au moins un doigt, une main ou un poignet,
 - une source vibrante permettant de produire des vibrations,
- le dispositif étant dépourvu de source électrique et comportant des contacts en vue
- 25 d'établir l'alimentation électrique de la source vibrante lorsqu'amené en contact avec une source électrique.

41. Dispositif d'aide à l'application d'un produit cosmétique ou dermatologique, comportant :

- 30
- des moyens de fixation amovibles à au moins un doigt, une main ou un poignet,
 - une source vibrante permettant de créer des vibrations, et

- un organe de réglage de l'amplitude et/ou de la fréquence et/ou de l'orientation des vibrations.



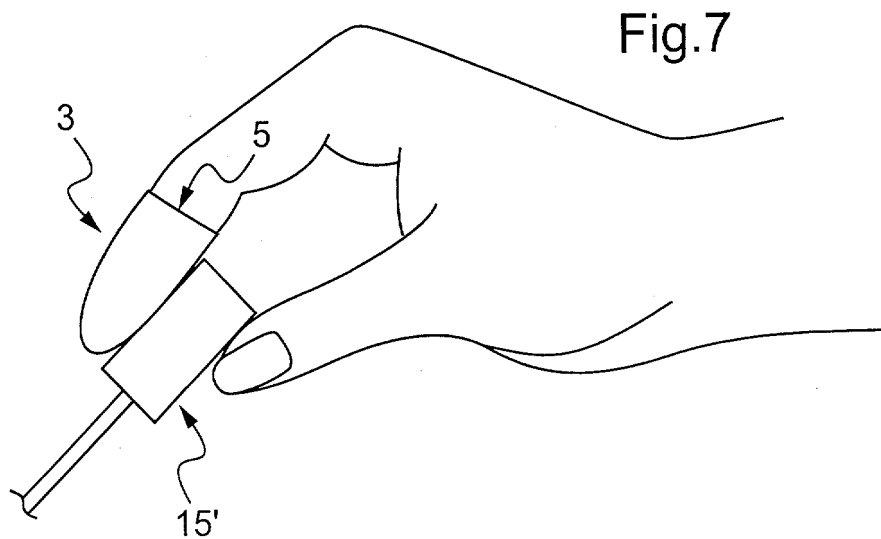
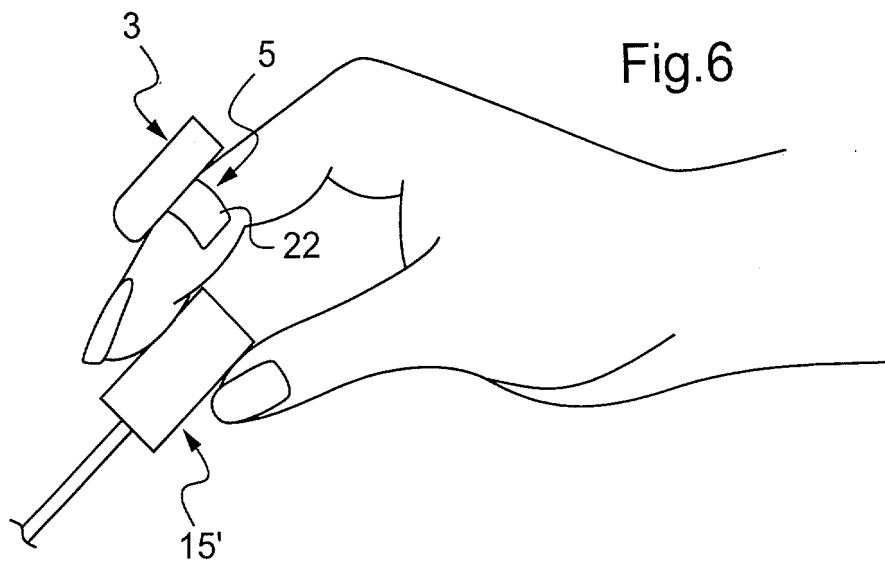
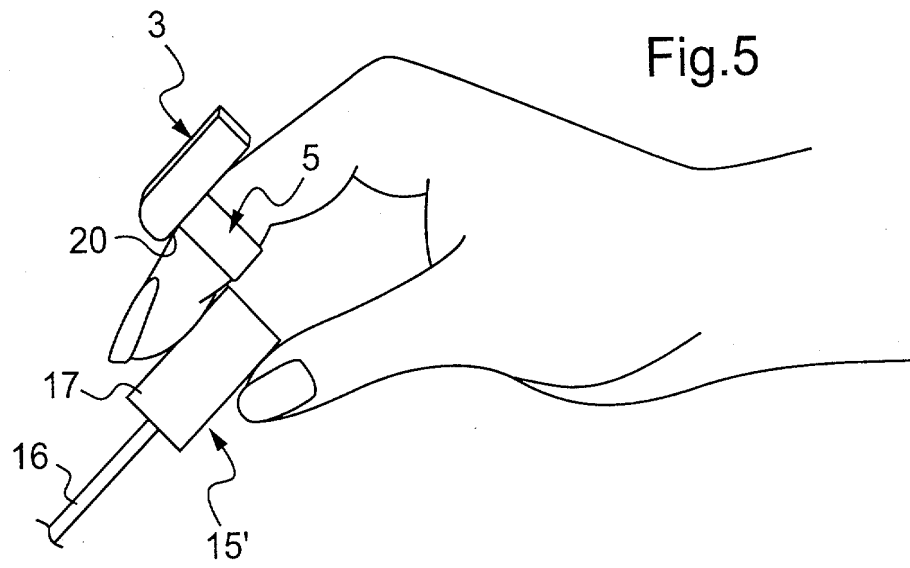


Fig.8

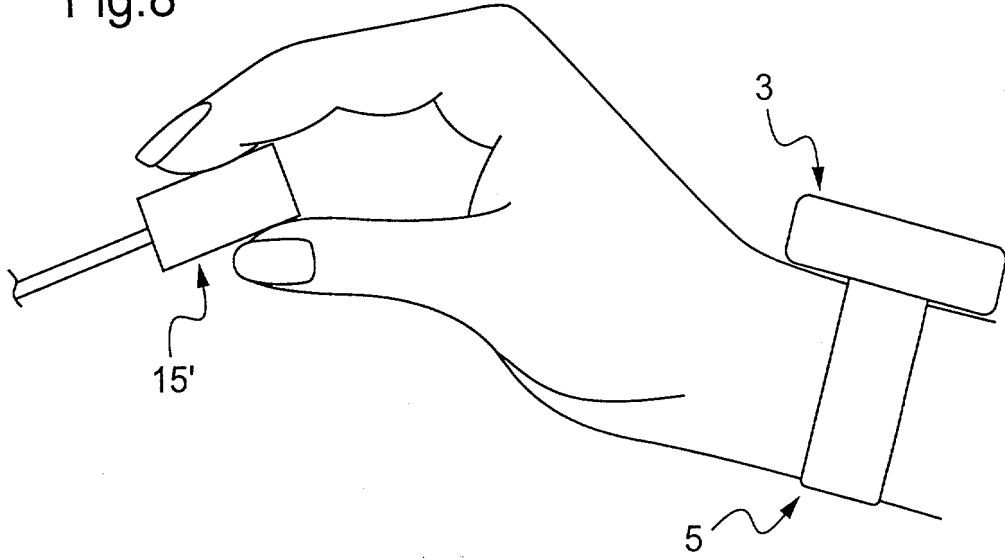
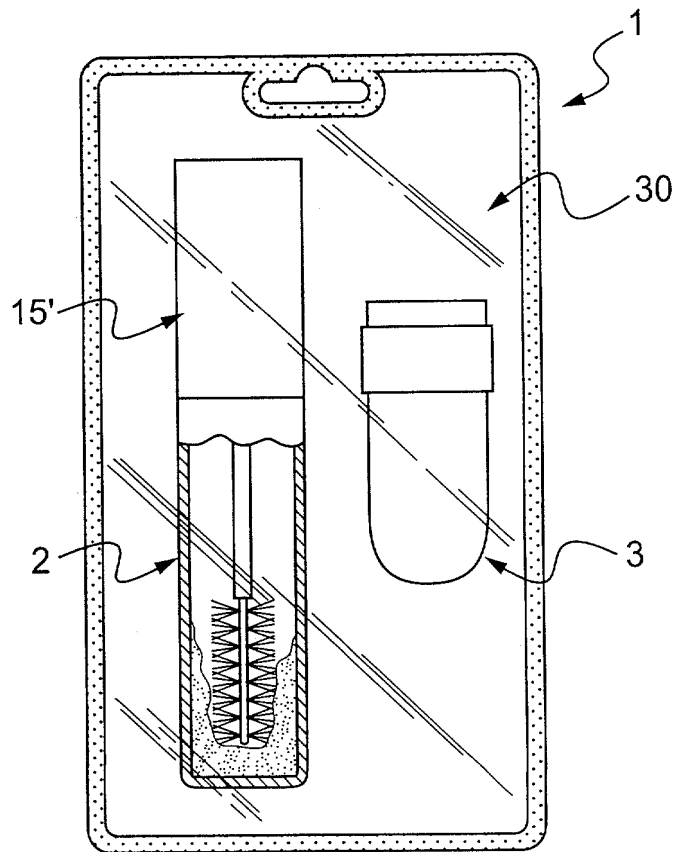
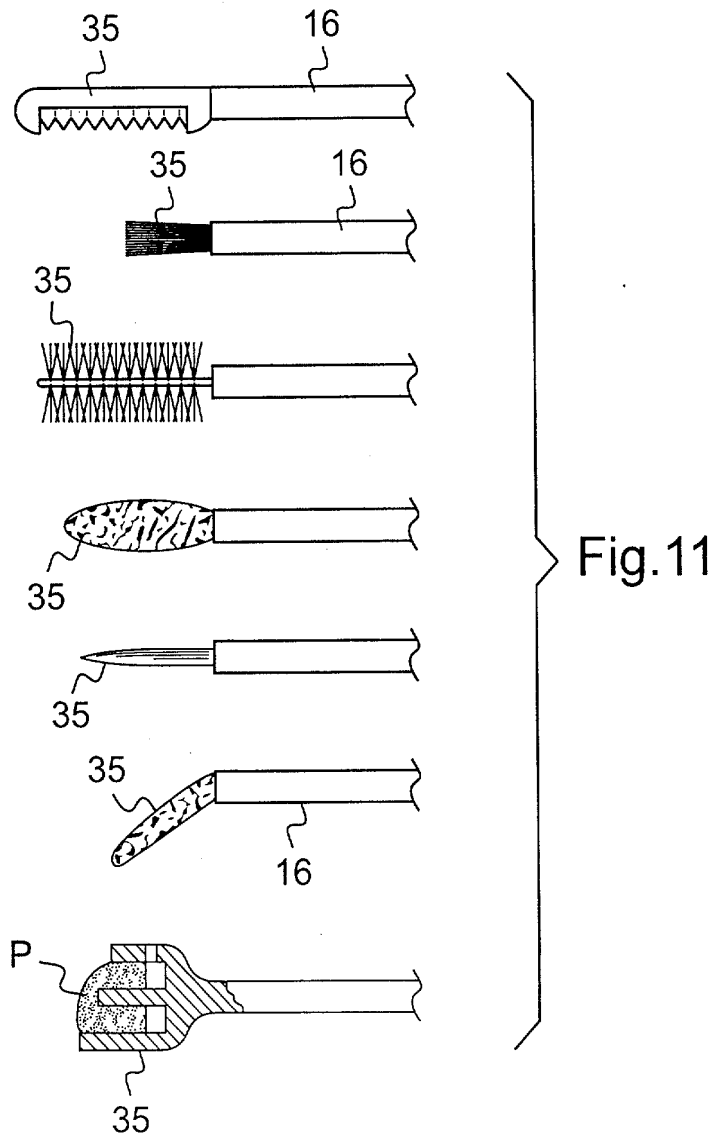
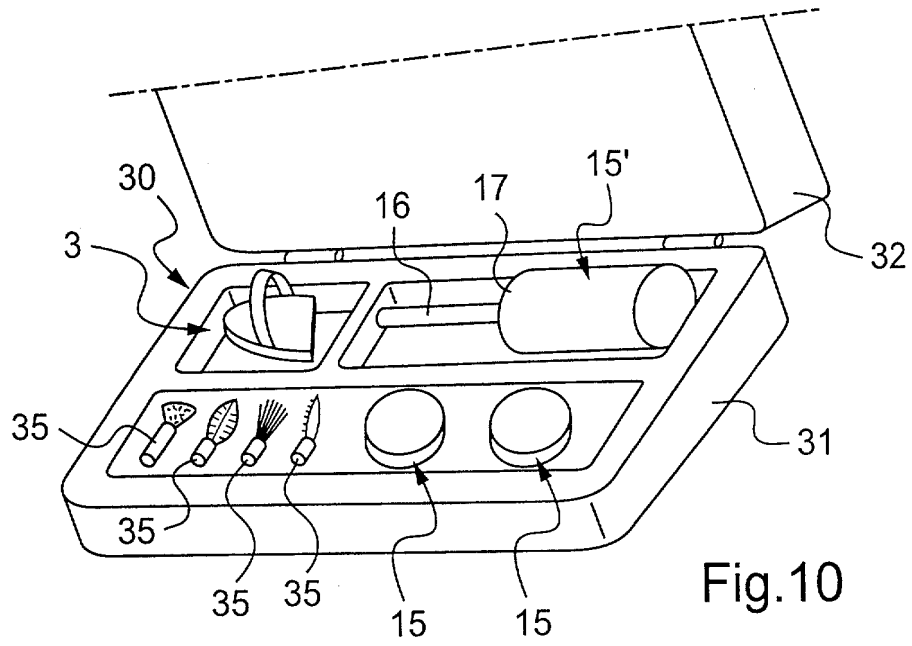


Fig.9





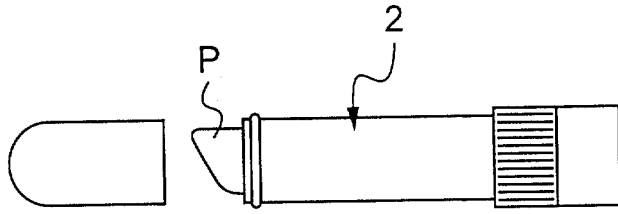


Fig. 13

Fig. 12

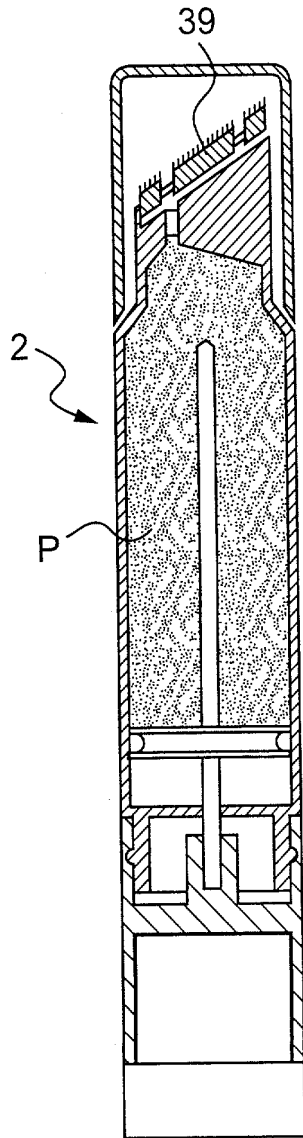
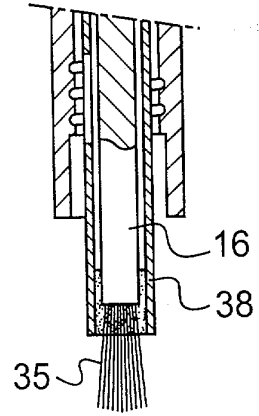


Fig. 14

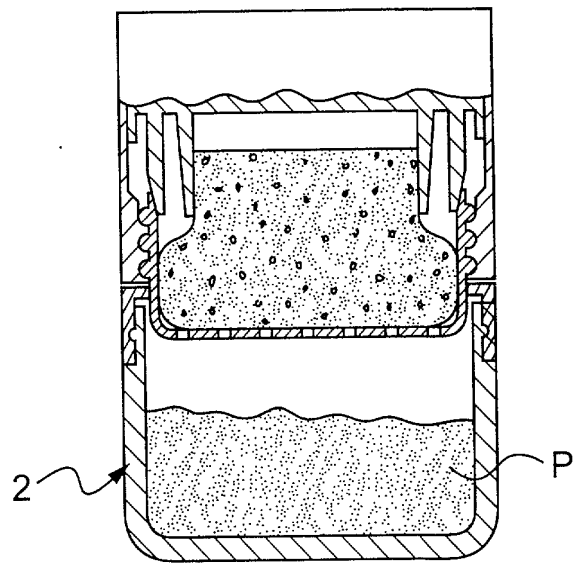
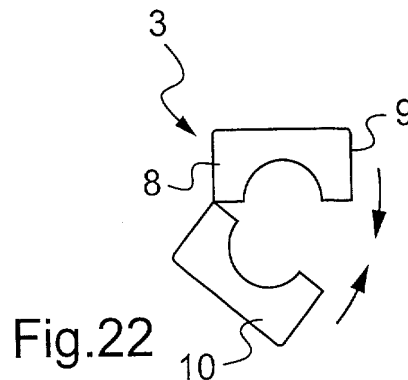
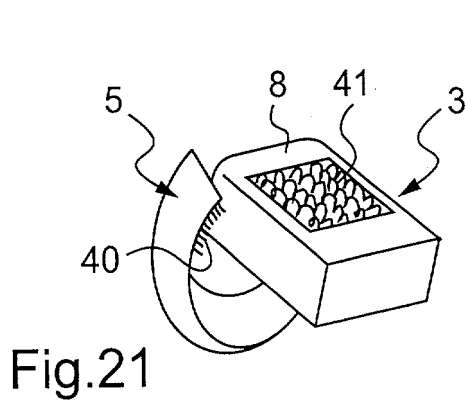
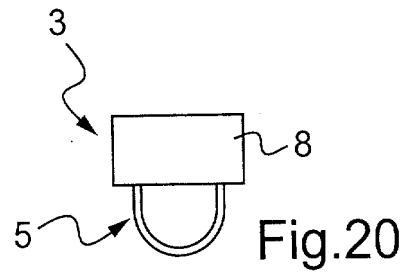
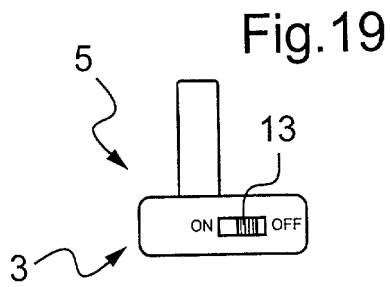
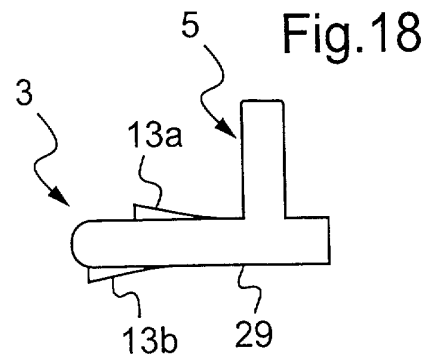
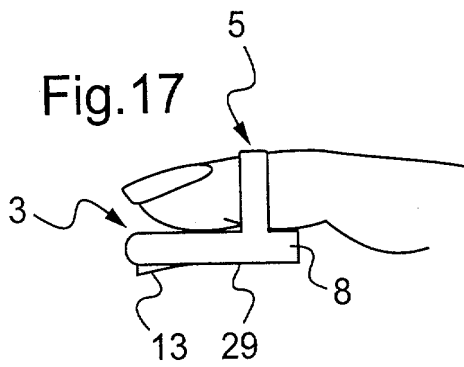
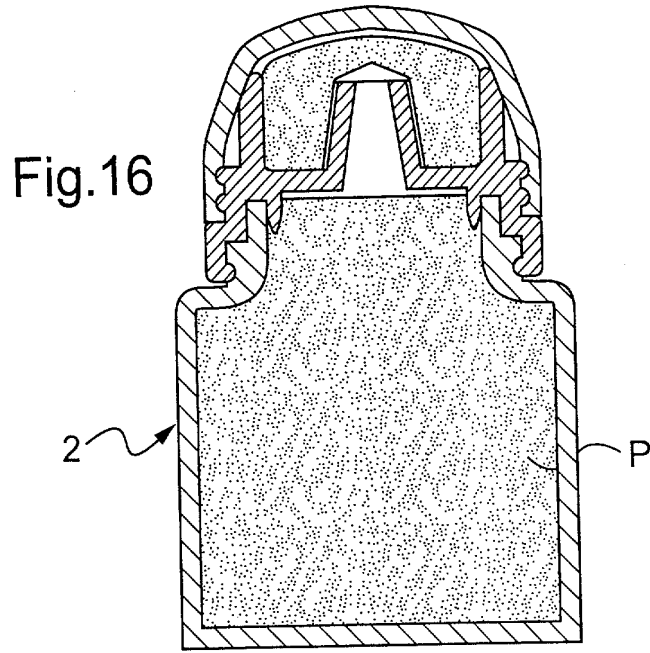
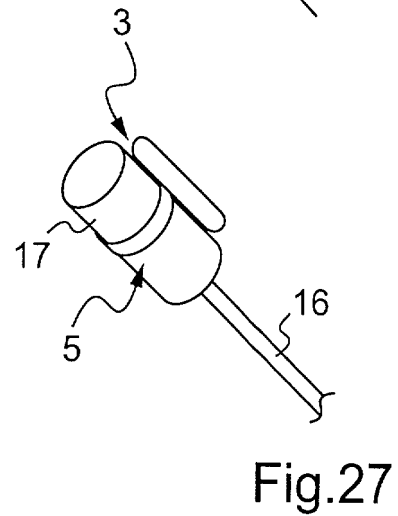
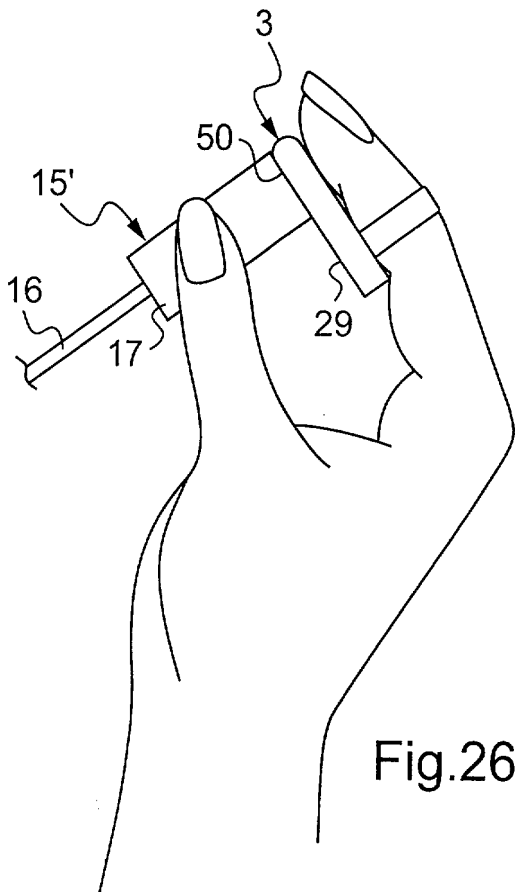
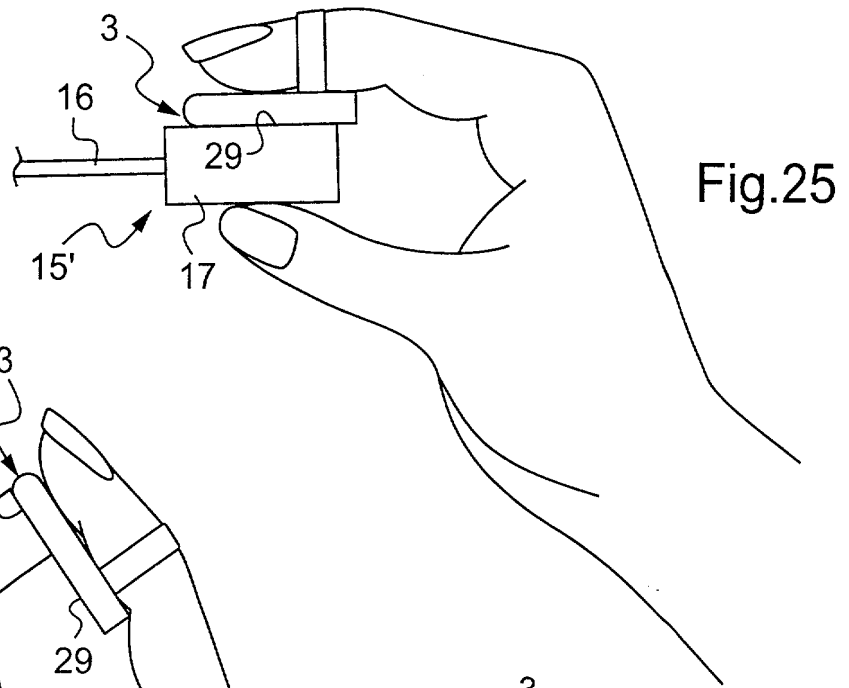
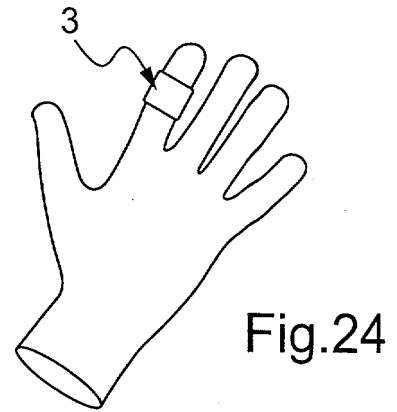
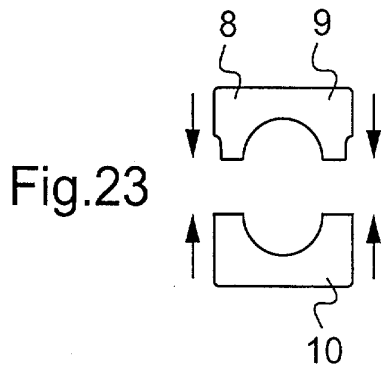
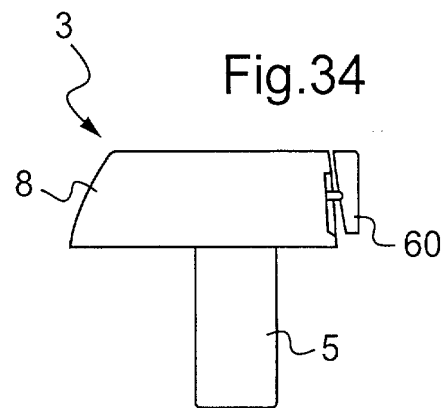
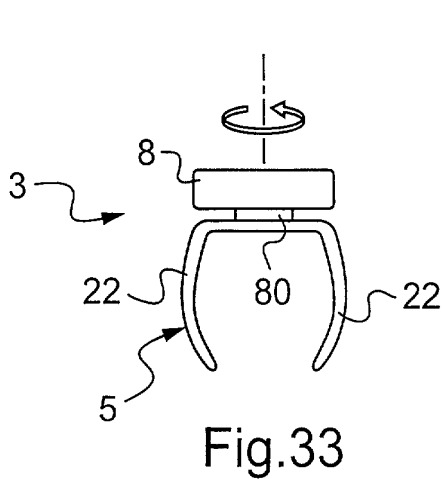
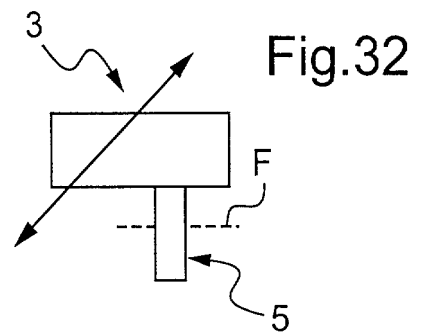
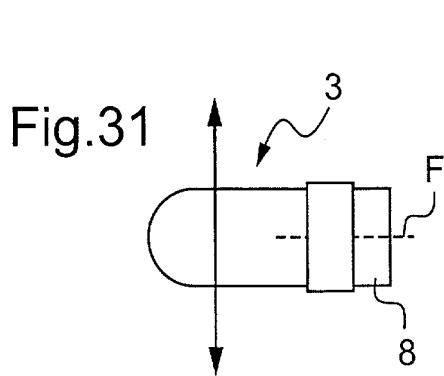
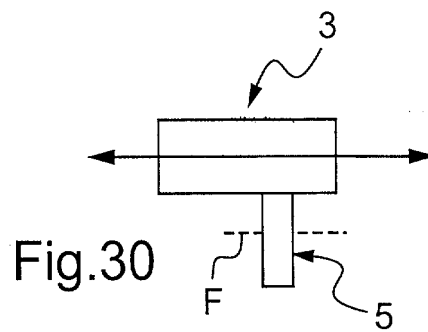
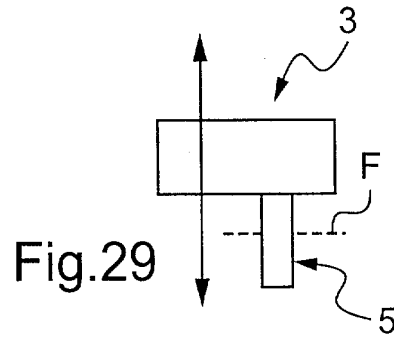
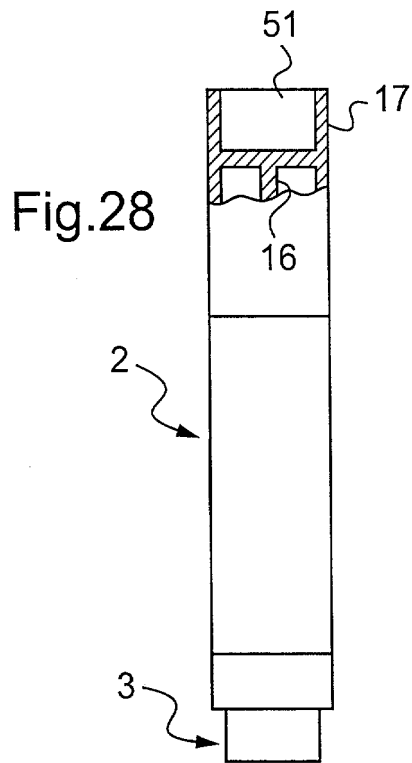


Fig. 15







**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 683388
FR 0653416

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US 2006/034904 A1 (WEIMANN LUDWIG J [US]) 16 février 2006 (2006-02-16) * le document en entier * -----	1,2,4,5, 7,12, 17-21, 23,39-41	A45D40/26 A45D40/18
X	WO 2004/047583 A (ERIC A KLEIN [US]) 10 juin 2004 (2004-06-10) * le document en entier * -----	1,6-9,17	
X	US 5 519 292 A (TAYLOR CHARLES [US] ET AL) 21 mai 1996 (1996-05-21) * le document en entier * -----	1,6-13, 18-20, 24-27, 29, 31-36, 39-41	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A61M
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		21 mai 2007	Vanrunxt, Joseph
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0653416 FA 683388**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 21-05-2007

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2006034904 A1	16-02-2006	AU 2003303525 A1 CA 2552690 A1 WO 2004060447 A2	29-07-2004 22-07-2004 22-07-2004
WO 2004047583 A	10-06-2004	AUCUN	
US 5519292 A	21-05-1996	DE 19520376 A1 JP 8038571 A	14-12-1995 13-02-1996